

## Fabriquer en France permet de diviser par deux l’empreinte carbone du textile tout en soutenant l’emploi

Afin d’atteindre les objectifs fixés par l’Accord de Paris à l’horizon 2050 et de lutter efficacement contre le changement climatique, les industriels du textile français rappellent que la **fabrication textile en France émet peu de CO<sub>2</sub> et permet d’alléger le bilan carbone des produits textiles de manière déterminante**. L’étude du cabinet Cycleco *Empreinte carbone du textile en France*<sup>1</sup> démontre que produire du textile en France émet deux fois moins de CO<sub>2</sub> que de le produire dans un pays au mix énergétique carboné, comme c’est majoritairement le cas aujourd’hui. L’étude met également en lumière d’autres sources importantes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> telles que la diminution des invendus liés aux importations (et au cycle d’approvisionnement long). Afin de suivre les avancées du secteur, l’Union des Industries Textiles propose d’améliorer le calcul de l’empreinte carbone des produits de consommation textile en traçant les étapes de fabrication et d’élaborer un baromètre carbone annuel.

### Choisir le textile produit en France, solution efficace pour baisser notre empreinte carbone

La France s’est désindustrialisée lourdement depuis les années 1970, provoquant des millions de pertes d’emplois, mais aussi des importations massives qui font augmenter notre empreinte carbone<sup>2</sup>. En effet, en France le textile d’habillement et de linge de maison est importé à 95,7%<sup>3</sup>. Ainsi, 1 kg de textile importé génère aujourd’hui 54 kg d’équivalent CO<sub>2</sub>, soit 2 fois plus que s’il était produit intégralement en France (27,7 kg Eq.CO<sub>2</sub>). La production textile française est donc **2 fois moins impactante pour le climat** que la production importée. Réaliser les étapes de production (préparation des fibres et filature, tissage, tricotage, ennoblissement, confection) en France est donc un levier fort et efficace pour diminuer l’empreinte carbone de la France en textile d’habillement et linge de maison.

- Emissions vs empreinte carbone : les émissions carbone (ou GES) d’un pays relèvent de sa production intérieure. Son empreinte englobe les émissions liées aux produits importés et consommés en France.
- L’empreinte carbone textile par habitant en France s’élève à 442 kg d’équivalent CO<sub>2</sub> par an.
- En France, le textile d’habillement et de linge de maison est importé à 95,7%.
- 1 kg de textile importé et consommé génère 54 kg d’équivalent CO<sub>2</sub>.
- 1 kg de textile produit en France génère 27,7 kg d’équivalent CO<sub>2</sub>.

### Accords de Paris : la France s’est engagée à réduire son empreinte carbone globale d’un facteur 6, le textile peut raisonnablement atteindre un facteur 7 d’ici 2050

Cet objectif sera atteint en relocalisant en France une partie des opérations de transformation aujourd’hui délocalisées.

<sup>1</sup> Payet, J. (2021). Assessment of the Carbon Footprint for the textile sector in France using Life Cycle Assessment. Sustainability. Date of submission: 13 January 2021.

<sup>2</sup> Rexecode, Les émissions françaises de gaz à effet de serre d’ici 2030, janvier 2021

<sup>3</sup> Données douanes 2019

L'empreinte carbone peut être réduite :

- de moitié grâce au mix électrique (20,7 kgCO<sub>2</sub>/kg contre 43,3 kgCO<sub>2</sub>/kg) ;
- de 25% grâce à la baisse des invendus, liés en grande partie à la production lointaine, par une production juste à temps ;
- de 10 à 15% grâce à l'éco-conception, au recyclage<sup>4</sup> et à la réutilisation (seconde main).

Chaque point de relocalisation gagné, c'est-à-dire chaque 1% de consommation de textile réorientée au profit de textile produit en France pourrait:

- *générer 5 500 tonnes de production supplémentaire en France ;*
- *créer plus de 4 000 emplois ;*
- *économiser 140 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.*

### L'Union des Industries Textiles propose des actions concrètes pour répondre à l'urgence climatique

La transparence est d'une importance capitale pour le consommateur, de plus en plus conscient et responsable. Par ses choix de consommation, il contribue à transformer nos modèles économiques vers une chaîne de valeur compétitive, créative, durable et locale. Pour répondre à ses attentes en matière de responsabilité sociale et écologique, la profession textile française travaille à :

- **la création d'une étiquette de traçabilité** qui reprendra les 4 grandes étapes de fabrication d'un article textile (filature/transformation du fil, tissage/tricotage, ennoblissement et confection). Cette étiquette constituera le support d'information pour le consommateur (article 13 de la loi AGEC) et un outil de valorisation des filières vertueuses dont la nôtre.
- **l'élaboration d'un baromètre carbone annuel** qui permettra de mesurer l'empreinte carbone de la filière textile et son évolution (54 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> émis par kg de textile consommé en France en 2019) et constituera également un étalon pour mesurer le score carbone des articles textiles produits et/ou consommés en France.

#### Les enseignements à retenir :

- Les étapes de production du textile (transformation fibre et fil, tricotage/tissage, ennoblissement, confection) sont celles qui génèrent le plus fort impact carbone dans son cycle de vie.
- La part de textile d'habillement et de linge de maison fabriquée en France est faible.
- Les émissions carbone des importations textiles sont sous-évaluées d'un facteur 3. La traçabilité et l'application d'un juste coefficient par pays permettra d'améliorer le calcul de ces émissions.
- Relocaliser en France la production permet de diviser par 2 l'empreinte carbone des achats textiles des français.
- Relocaliser permet de réduire les invendus, et par conséquent de réduire l'empreinte carbone de 25%.
- Chaque point de relocalisation gagné permet d'économiser 140 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, de générer 5 500 tonnes de production supplémentaires et de créer plus de 4 000 emplois.
- Pour suivre cette évolution, l'UIT souhaite élaborer un baromètre carbone de la filière.

<sup>4</sup> Il faut noter que l'industrialisation du recyclage textile en France aura un triple effet bénéfique (donc 85 à 90% de gain) si le cycle industriel de fabrication est local : écoconception+ baisse des invendus + gains liés au mix électrique.

## Illustrations issues de l'étude

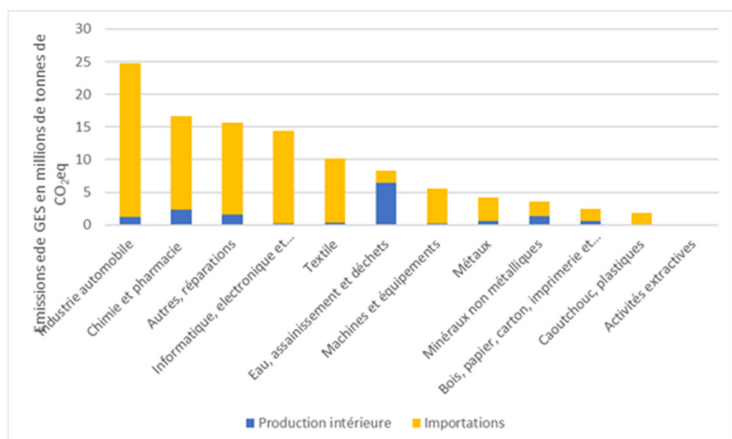


Figure 1 : Détail de la contribution de l'industrie Française à l'empreinte carbone nationale selon la méthode I/O (données Ministère de la Transition Ecologique).

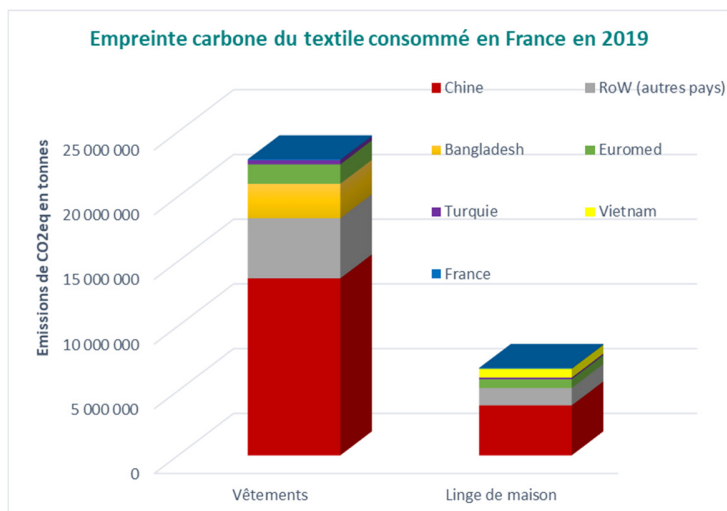


Figure 2 : Pour l'ensemble de textiles produits pour le marché français, les émissions de GES sont respectivement de 22,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq pour les vêtements et de 6,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq pour le linge de maison.

Sur le total de ces émissions (29 621 308 tonnes), seulement 83 663 tonnes sont des émissions dues à la production textile française.

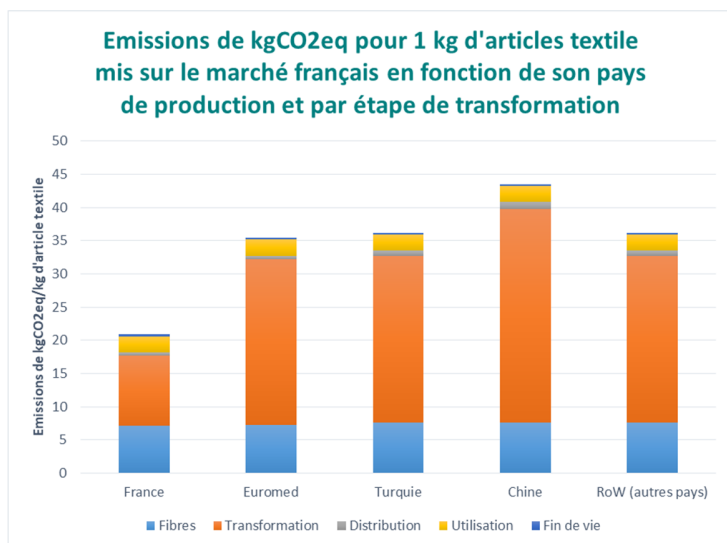


Figure 3 : Comparaison des émissions de GES par kg de textile et par étape de transformation en fonction du circuit de production.

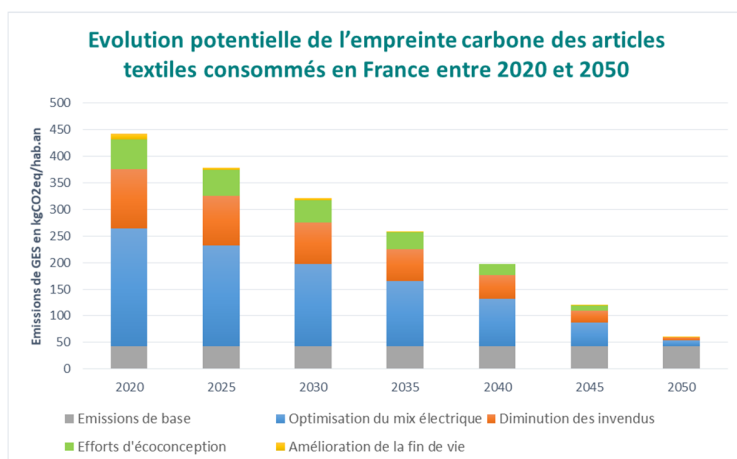


Figure 4 : Evolution de l’empreinte carbone des articles consommés en France dans l’hypothèse : d’une optimisation du mix électrique de 15 % tous les 5 ans, puis 20% à partir de 2040, d’une diminution des inventus de 15 % tous les 5 ans et de l’écoconception de 3 % des produits vendus par an d’ici 2030.

## Etude et méthodologie

L’Union des Industries Textiles a fait appel au cabinet d’études environnementales et des solutions durables Cycleco pour réaliser l’étude *Empreinte carbone du textile en France*. Cette étude utilise la méthode d’Analyse du Cycle de Vie (ACV) ISO 14040-44. Dans un premier temps, l’étude présente les modalités de calcul de l’empreinte carbone en France. Dans un second temps, cette empreinte est calculée pour le textile de grande consommation en France (textile d’habillement et linge de maison). Pour cela, les émissions de chaque étape de production textile (transformation des fibres et filature, tissage ou tricotage, ennoblissement et confection) sont calculées en fonction des pays où ces opérations sont menées. S’y ajoutent les émissions liées au transport et à la distribution ainsi qu’à l’utilisation des produits. L’étude a ainsi permis de modéliser 68 scénarios pour 17 produits textiles et 4 circuits de production et d’approvisionnement (France, Euro-méditerranée, Turquie et Chine). Dans un troisième temps, l’empreinte carbone textile de chaque français est calculée à partir des données de marché (ventes et importations). Pour finir, l’étude propose des moyens d’action pour réduire l’empreinte carbone à l’échelle individuelle et industrielle.

## Plus d’information sur l’étude et la campagne dédiée :

<https://www.textile.fr/fabriquer-en-france-pour-reduire-l-empreinte-carbone-textile>

## A propos de l’Union des Industries Textiles

L’Union des Industries Textiles représente les 2 200 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). Elles emploient 62 000 salariés et ont réalisé en 2019 un chiffre d’affaires de 13,9 milliards d’euros dans des marchés d’application différents : la mode et le luxe, la maison, et dans des marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction, protection individuelle). L’UIT fédère 23 fédérations textiles de région et de branche.

### Contacts Presse :

UIT : Anne-Laure Milhe, responsable communication - [almilhe@textile.fr](mailto:almilhe@textile.fr) - 06 32 71 09 08

TBWA : Alyssa Zayani, directrice de clientèle - [alyssa.zayani@tbwa-corporate.com](mailto:alyssa.zayani@tbwa-corporate.com) - 06 08 16 14 07